## LES PRÉVISIONS **BUDGÉTAIRES ANNUELLES**

Une fois le plan d'action pour l'année à venir préparé, il est important de prévoir quels seront les moyens financiers à notre disposition pour le réaliser. Aussi, pour obtenir la subvention annuelle pour les associations de locataires, l'office demandera ces prévisions. Un inventaire des biens mobiliers qui appartiennent à l'association sera aussi demandé par l'office afin de faciliter les réclamations en vertu des assurances. La FLHLMQ propose des modèles qui peuvent être adaptés aux réalités de chaque association : la prévision des revenus, la prévision des dépenses, l'inventaire des biens.

## MODÈLE DE PRÉVISION DES REVENUS

Subvention aux association – 28\$ par logement en 20	ons de locataires (Office + SHQ) 022	
Autre subvention de l'offi	ce	
Subvention obtenue dans ex. Nouveaux Horizons, I	le cadre d'un programme d²M, etc.	
Dons et commandites (ex commerçant, etc.)	c. d'un-e élu-e, Caisse Desjardins,	
Activités d'autofinanceme à des activités de l'associ	ent (ex. bingo, frais d'inscription ation, etc.)	
Autres revenus		
Total des revenus prévus		ABC \$
Surplus de l'année	Montant disponible	Montant qui sera utilisé
précédente ou surplus accumulé	au début de l'année XXX \$	pour le plan d'action de l'année à venir XYZ \$
Total des sommes disp ABC \$ + XYZ \$ =	ZZZ \$	
MODÈLE DE PRÉVISION	N DES DÉPENSES	
au registre des entreprise	ent de la Charte (frais payables es annuels)	
Adhésion FLHLMQ		
Assurances	and historia	
Frais de rencontres (ex. o		
et frais de décoration	les activités (ex. bingos, fêtes, etc)	
Achat de mobilier (ex. ch	aises)	
Achat de matériel de pap		
	pillets autobus, essence)	
Dépenses prévues pour u	n projet particulier	
Autres dépenses		
Total		

En résumé : Le total des dépenses prévues pour l'année à venir doit être égal au total des revenus comprenant, si applicable, un montant du surplus.

## MODÈLE D'INVENTAIRE DES BIENS (liste des biens appartenant à l'association)

L'office prélève un montant sur la subvention aux associations afin d'assurer les associations de locataires (pour plus d'information, consulter la fiche 8 portant sur la gestion financière et les assurances). Afin d'être assurées, les associations doivent produire en même temps que leur demande de subvention, un inventaire de leurs biens. Cet inventaire contribue à assurer une gestion transparente pour les membres et facilite la transition entre les comités élus. Il est important d'inscrire uniquement les biens qui appartiennent à l'association (et non à un locataire, ou à l'office, ou autre).



Aussi, il est fortement recommandé de garder les factures d'achat des biens.

riassi, ii est fortement ressimilariae de garder is				
	Quantité	Date d'achat	Prix d'achat	
Mobilier - chaises - tables - étagères, bibliothèques - tapis - ventilateur/ air climatisé - meubles extérieurs - autres				
Équipement - ordinateur - imprimante - téléphone - projecteur - écran - système de son - autres				
Articles de cuisine - réfrigérateur - poêle - grille-pain - micro-ondes - chaudrons - vaisselle - ustensiles - autres				
Jeux / loisirs  - table de jeu (billiard, ping-pong, etc)  - jeux (de société, de pétanque, de poches, etc)  - articles pour le bingo  - livres, casse-têtes  - articles de sport  - autres				
Décorations - rideaux et/ou stores - décorations murales - décorations pour les fêtes - autres				

## **Autres**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ON RETROUVE SUR www.flhlmq.com LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC : **ENSEMBLE POUR AGIR.** Fiche mise à jour le 1<sup>er</sup> mars 2022



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique 514 521-1485 • 1 800 566-9662 du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8 info@flhlmq.com • www.flhlmq.com